

ANNEXE 2 : CRITERES SUR LESQUELS EST BASE L'AAC DAR

ACTIVITE ET PUBLIC CONCERNE

Dispositif d'Autorégulation (DAR) en collège pour élèves avec Troubles du neurodéveloppement (TND).

ZONE D'IMPLANTATION

A Tours ou dans l'agglomération de Tours, Indre-et-Loire (37)

CONDITIONS DE CREATION

Création de 10 places de DAR par extension non importante, soit d'un Institut Médico-Educatif (IME), soit d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), en respectant les conditions du cahier des charges et des critères ci-dessous :

-Le candidat devra déposer le dossier pour un DAR collège, en ayant une vigilance sur les spécificités du 2nd degré qui ne sont pas intégrées au cahier des charges actuel centré sur les établissements du 1^{er} degré (remplacement des enseignants, collectivité territoriale compétente, etc.).

-Le candidat devra également prendre en compte l'évolution du public des dispositifs d'autorégulation vers les enfants avec TND.

-Un cahier des charges pour les DAR second degré (collège et lycée) paraîtra au premier semestre de l'année 2024. Le candidat retenu devra inscrire son projet dans les exigences de ce futur cahier des charges.

Le DAR devra fonctionner à compter du 1^{er} septembre 2024.

NORMES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Code de l'action sociale et des familles,

Code de la santé publique,

Code de l'Education, notamment les articles L.351-1 et D.351-17 à D.351-20,

Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES¹

Haute autorité de santé (HAS) 2005

Agence nationale d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) 2012

AUTORITE DELIVRANT L'AUTORISATION

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

¹ Disponibles sur le site de l'HAS

FINANCEMENT

Crédits médico-sociaux figurant dans le plan « 50 000 nouvelles solutions » intégrant la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027 sur la base de **180 000 €** pour un DAR de 10 places.